



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté inter-préfectoral n° 78-2021-03-04-00005
modifiant la composition de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE)
de l'aérodrome de TOUSSUS-LE-NOBLE**

**Le Préfet de l'Essonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre
National du Mérite**

- Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L. 571-13 et R. 571-70 à R. 571-80 ;
- Vu** le décret n°87-341 du 21 mai 1987 modifié relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;
- Vu** le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de diverses commissions administratives ;
- Vu** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 5 février 2021 portant délégation de signature à M. Etienne DESPLANQUES, Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture des Yvelines ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2020-PREF-DCPPAT-BCA-241 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature à M. KAPLAN, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°89-339 du 28 juillet 1989 portant création de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°78-2019-05-27-001 du 27 mai 2019 portant renouvellement de la composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble pour une durée de 3 ans ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°78-2020-12-08-009 du 8 décembre 2020 portant renouvellement partiel de la composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

Vu les courriels en date des 22 et 29 janvier 2021 de l'association de défense de l'environnement de Chateaufort, demandant que le suppléant de M. Jean Valli soit remplacé par M. Thierry ROUSSEL ;

Vu le courriel en date du 26 janvier 2021 de la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay indiquant qu'une inversion a été faite entre les membres titulaires et suppléants de leur communauté ;

Vu le courriel en date du 30 janvier 2021 de l'Association Bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'Environnement (APACH) sollicitant le changement des membres suppléants de leur association ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les arrêtés inter-préfectoraux des 27 mai 2019 et 8 décembre 2020 ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne et du secrétaire général de la Préfecture des Yvelines,

ARRÊTENT

Article 1 : L'article 3 de l'arrêté inter-préfectoral n°78-2019-05-27-001 du 27 mai 2019 est modifié comme suit :

Collège 3 – Représentants des associations de riverains de l'aérodrome et de protection de l'environnement

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Mme Françoise MARTIN

Association de Défense de la Vallée de la Mérintaise et de l'Environnement de Chateaufort (ADVMC)

M. Frédéric LATRACE

M. Jean VALLI

Association de Défense de la Vallée de la Mérintaise et de l'Environnement de Chateaufort (ADVMC)

M. Thierry ROUSSEL

Mme Odile GENOVA

Association Bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'Environnement (APACH)

M. Yves BAYLE

Mme Arlette FASTRE

Association Bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'Environnement (APACH)

Mme Florence HERZOG

Mme Martine MICHEL

Union des Amis du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (UAPNRHVC)

Mme Catherine TRECA

M. Claude CARSAC

FNE Ile de France

Mme Béatrice GODIN

M. Christian MAUDUIT

Association Ciel Calme à Magny-les-Hameaux (ACCMH)

M. Gérard LERENARD

M. Valentin GUILMARD

Saint-Rémy Environnement (SRE)

M. Albert AMAR

M. Rémi DORET

Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB)

Mme Isabelle MELLIER

M. Olivier LUCAS

Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB)

M. Patrick MENON

Yvelines Environnement

Mme Arlette FASTRE

M. André LELIEVRE

Gif Environnement

M. Gérard GUEST

M. Patrice BARBAR

Association Villiers Ciel Calme

M. Christian GALIBERT

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté inter-préfectoral n°78-2019-05-27-001 du 27 mai 2019 restent inchangées.

Article 3 : L'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 78-2020-12-08-009 du 8 décembre 2020 est modifié comme suit :

Collège 2 – Au titre des représentants des collectivités territoriales

2-a - Représentants des établissements publics de coopération intercommunale

TITULAIRES

SUPPLEANTS

M. Bernard MILLION-ROUSSEAU (Buc)

Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

M. Jean-Christophe HILAIRE (Buc)

Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

M. Patrice BERQUET (Châteaufort)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

M. Gilles CURTI (Jouy-en-Josas)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

Mme Caroline DOUCERAIN
(Les Loges en Josas)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

Mme Vanessa AUROY (Toussus-le-Noble)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

M. Olivier LEBRUN (Viroflay)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

M. Christian BERCHE (Saclay)
Communauté d'agglomération du
Plateau de Saclay

M. Guillaume VALOIS (Villiers-le-Bâcle)
Communauté d'agglomération du
Plateau de Saclay

Mme Joséphine KOLLMANNSBERGER
(Plaisir)
Saint-Quentin-en-Yvelines
Communauté d'agglomération

M. François MORTON (Guyancourt)
Saint-Quentin-en-Yvelines
Communauté d'agglomération

Mme Nathalie THERRE (Châteaufort)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

M. François BRÉJOUX (Jouy en Josas)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

M. Pierre-Yves PARISELLE (Les Loges en Josas)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

M. Pierre LANCINA (Toussus-le-Noble)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

M. Wenceslas NOURRY (Versailles)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

Mme Catherine LANSIART (Gif-sur-Yvette)
Communauté d'agglomération du
Plateau de Saclay

M. Luc COYETTE (Villiers-le-Bâcle)
Communauté d'agglomération du
Plateau de Saclay

M. Jean-Michel CHEVALLIER
(Voisins-le-Bretonneux)
Saint-Quentin-en-Yvelines
Communauté d'agglomération

M. Bertrand HOUILLON (Magny-les-Hameaux)
Saint-Quentin-en-Yvelines
Communauté d'agglomération

Article 4 : Le mandat des représentants des collectivités territoriales s'achèvera avec le mandat des assemblées auxquelles ils appartiennent.

Article 5 : Les autres dispositions de l'arrêté inter-préfectoral n° 78-2020-12-08-009 du 8 décembre 2020 restent inchangées.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, le secrétaire général de la préfecture des Yvelines et le sous-préfet de Palaiseau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne et de la Préfecture des Yvelines et notifié aux membres de la commission.

Fait à Evry-Courcouronnes et à Versailles, le

04 MARS 2021

Le Préfet de l'Essonne

Pour le Préfet
le Secrétaire Général

Benoît KAPLAN

Le Préfet des Yvelines

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Etienne DESPLANQUES